NOTICE D'UTILISATION

Convention semaine découverte d'un métier

La convention est réservée aux entreprises exerçant des activités artisanales.

Le chef d'entreprise reste seul responsable de la vérification des conditions de mise en œuvre de cette convention d'accueil ainsi que de la sécurité de la personne présente dans son établissement et en tous lieux où l'entreprise exerce son activité.

POUR QUELS JEUNES ?

Elle peut être conclue pour une **durée de 1 à 5 jour(s)** pour la **découverte d'un métier de l'artisanat**, avec :

→ Un collégien au minimum scolarisé en classe de 4e ou un lycéen
Uniquement pendant les vacances scolaires.

→ Un étudiant de l'enseignement supérieur en dehors des cours et du contrôle de connaissances

CONVENTION

2 exemplaires originaux

Utilisez <u>uniquement</u> le formulaire de convention de l'année en cours, fourni par la Chambre de Métiers d'Alsace

Complétez la convention, établie en **2 exemplaires**. Apposez les **signatures** : la vôtre ; celle du jeune ; celle de son représentant légal s'il est mineur .

Avant le début de la semaine découverte d'un métier, **adressez un exemplaire de la convention** :

- un original au jeune
- une copie à votre compagnie d'assurance
- **une copie à la Chambre de Métiers d'Alsace**

Conservez le dernier exemplaire origianal.

LE BILAN

Au terme de la semaine de découverte, le chef d'entreprise complète la fiche bilan jointe avec le jeune accueilli dans l'entreprise. Ce bilan lui permettra de prendre conscience de ses forces et ses fragilités pour une entrée en apprentissage.

DEF/SJE/CMA site 2026 Prov

Action soutenue par La Région Grand Est

Le Service Jeunes et Entreprises de la Chambre de Métiers d'Alsace

Site du Bas-Rhin
30 avenue de l'Europe
CS 10011 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG cedex
Tél : 03 88 19 55 81
je.alsace@cm-alsace.fr

Site de Colmar
13 avenue de la République
CS 20044
68025 COLMAR cedex
Tél : 03 89 20 84 57
je.alsace@cm-alsace.fr

Site de Mulhouse
12 boulevard de l'Europe
CS 43007
68061 MULHOUSE cedex
3 Tél : 03 89 46 89 31
je.alsace@cm-alsace.fr

CMA ALSACE
www.cm-alsace.fr

CONVENTION "SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER"

ANNÉE **2026**

Réservée aux entreprises exerrçant des activités artisanales

La durée au sein d'une **même entreprise** est de **5 jours maximum (non renouvelable)**

entre **l'Entreprise :**

Nom de l'Entreprise		Numéro SIRET	
Adresse		Téléphone	
CP / Ville		E-mail	
Représentée par		Fonction	

et **le Jeune :**

NOM de naissance		Prénom	
Né(e) le		Sexe	☐ **F** ☐ M
Adresse		Téléphone fixe	
CP / Ville		Téléphone port.	
Dernière classe fréquentée		E-mail	
Situation actuelle			
Représentant légal		Qualité	☐ père ☐ mère ☐ représentant légal

il est convenu ce qui suit :

Art. 1 :
L'entreprise _____ accepte de recevoir M./ Mme _____

À compter du _____ Jusqu'au _____ pour une durée totale de : ____ jour(s).

Art. 2 : l'objet de la convention est de permettre au jeune de découvrir le métier de _____ **en observant** des professionnels en action au sein d'une entreprise. Aucun emploi, productif ou non, ne pourra lui être confié sous peine d'être en infraction avec la législation du travail. L'entreprise veillera tout particulièrement à empêcher l'accès aux sites et installations réputés dangereux. Le jeune ne pourra bénéficier d'aucune rémunération. Les parties s'engagent à réaliser un bilan à la fin de la semaine découverte (cf. document joint).

Art. 3 : les horaires d'observation sont à fixer entre 6 h et 18 h au maximum. La présence est interdite le dimanche et les jours fériés. La durée hebdomadaire ne peut excéder 35 h. La présence du jeune ne doit pas dépasser les durées indiquées ci-contre →

Ages	*Durées maximales*		*Temps de pause*
	Journée	*Temps d'observation ininterrompu*	
< 16 ans	*7 heures*	*4 h 30*	*30 mn*
de 16 à 17 ans	*8 heures*	*4 h 30*	*30 mn*
18 ans et +	*8 heures*	*6 h 00*	*20 mn*

Les horaires de présence en entreprise sont **:**

Jour 1 matin	Jour 1 après-midi	Jour 2 matin	Jour 2 après-midi	Jour 3 matin	Jour 3 après-midi	Jour 4 matin	Jour 4 après-midi	Jour 5 matin	Jour 5 après-midi

Art. 4 : le jeune s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise ainsi que le règlement intérieur. Le chef d'entreprise est seul responsable de la vérification des conditions de mise en œuvre de cette convention d'accueil. L'entreprise en la personne du dirigeant s'engage à adopter et/ou faire adopter toutes dispositions afin d'assurer la sécurité, l'hygiène et la santé du jeune et de prendre toutes les précautions nécessaires à l'effet d'éviter tous accidents (exemple : récolter des données sur les allergies, les traitements en cours, les troubles physiques etc.). Le chef d'entreprise est responsable de tous les incidents du fait de l'inobservation d'une quelconque obligation par lui ou de l'un de ses salariés dans le cadre de son travail.

Art. 5 : le chef d'entreprise s'engage à transmettre un exemplaire de la présente convention à sa **compagnie d'assurance avant** le **début de la semaine découverte d'un métier**.

Art. 6 : le jeune, ou son représentant légal, s'engage à couvrir sa responsabilité civile personnelle vis-à-vis de l'entreprise, des salariés de celle-ci et des tiers par un contrat d'assurance.

Art. 7 : la présente convention pourra être résiliée unilatéralement, à tout moment, et sans que cette résiliation doive être motivée.

Fait en 2 exemplaires, à : ..... le : .....

Pour l'entreprise, le chef d'entreprise
Et cachet de l'entreprise

Le jeune

Le représentant légal
pour autorisation parentale

SEMAINE DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER

LE BILAN

Le bilan de la "semaine découverte d'un métier" doit être réalisé en concertation entre le jeune et son tuteur en entreprise.

Chambre de Métiers d'Alsace

NOM du stagiaire		Prénom	
NOM de l'entreprise			
Dates du stage		Soit une durée de	jour(s)

Avis du tuteur

- Comment évaluez-vous la présentation, l'attitude et l'intégration du jeune durant ces journées en entreprise ?

	Très satisfaisante	Satisfaisante	Peu satisfaisante	A revoir
Présentation				
Attitude				
Intégration dans l'entreprise				

- Le jeune vous semble-t-il apte à se former au métier que vous lui avez fait découvrir (motivation, intérêt, capacités, dextérité) ?
  → ☐ oui ☐ non
- Pour quelle(s) raison(s) ? .....
  .....
- Autres observations : .....
  .....

Avis du Jeune

- Avez-vous été bien accueilli(e) dans l'entreprise ? → ☐ oui ☐ non
- Votre intégration dans l'entreprise a-t-elle été satisfaisante ? → ☐ oui ☐ non
- Qu'avez-vous découvert durant la semaine ? .....
  .....
- Le métier que vous avez découvert correspond-il à ce que vous aviezimaginé ? → ☐ oui ☐ non
- Souhaiteriez-vous vous former dans ce métier ? → ☐ oui ☐ non
- Souhaiteriez-vous découvrir un autre métier ? → ☐ oui ☐ non
  Si oui, quel métier ? .....
- Souhaitez-vous être contacté par un conseiller de la CMA : information, orientation, CV, lettre de motivation…→ ☐ oui ☐ non
- Je suis candidat au métier de : .....

Autres observations : .....
.....

Date : .....

Signature du tuteur **Signature du jeune**

Merci de transmettre le bilan au jeune et un exemplaire à la CMA.